



## PLAN D'INTERVENTION

### POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ OU D'ITINÉRANCE

---

Il est essentiel de maintenir une attitude de bienveillance et de soutien envers tous, cependant il n'est malheureusement pas possible d'accueillir les personnes en situation d'itinérance de manière permanente dans les espaces publics de Val-David.

Bien qu'il n'y ait pas encore de plan d'intervention concerté entre les différentes parties concernées (SQ, CISSS, organismes), voici quelques suggestions pour faire face à des situations préoccupantes :

1. **En cas d'utilisation non sécuritaire ou de situation perturbatrice d'un espace public** : veuillez contacter la Sûreté du Québec au 819-326-3131 ou le travailleur social communautaire à la SQ au 514-378-9412, ils sont informés de notre démarche et pourront venir rencontrer les individus ;
2. **En situation d'urgence** : composez toujours le 911 ;
3. **Pour une intervention sur place par un travailleur social** : le *programme Espoir* offre un soutien psychologique et des soins de santé aux personnes en situation d'itinérance. Ils se déplacent. Vous pouvez les contacter pour des conseils ou pour aider quelqu'un en composant le 450 432-2777 poste 26774 ou par courriel [espoir.cisslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:espoir.cisslau@ssss.gouv.qc.ca) Vous pouvez également fournir directement ce numéro à une personne en situation de précarité dans le village ;
4. **Pour des conseils ou une aide spontanée lors de situation de santé mentale** : vous pouvez contacter **Info-Social le 811 ext. 2**, en demandant à parler à un intervenant du programme Espoir ;
5. **Pour les personnes en situation d'itinérance qui n'ont pas accès à un téléphone** : veuillez les diriger vers la bibliothèque. Un accompagnement sera fait par la responsable ;
6. **Pour tout matériel laissé sur les terrains ou dans les espaces publics** : veuillez faire une requête aux Travaux publics pour faire retirer les effets personnels des espaces publics. Si vous savez à qui appartient le matériel, svp l'aviser que les effets personnels seront retirés en offrant une période d'une semaine pour qu'il ait le temps de se réorganiser. Le matériel sera temporairement conservé. Endroit à confirmer.

Si vous avez des questions ou commentaires, vous pouvez faire le suivi avec la directrice loisirs, culture et vie communautaire.